

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE  
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

### INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...  
Reclames...  
Annonces anglaises...  
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

### ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON  
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

### ABONNEMENTS

Trois mois Six mois  
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.  
Autres départements... 6 fr. 14 fr.  
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.  
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
73, rue de la République, 73

### BOURSE DE PARIS

Du 16 mai 1882

500 francs	83 92	Credit mobilier	577
100 francs	84 15	Credit Lyonnais	747
50 francs	1 7 22	Mobilier espagnol	604
10 francs	96	Foncière lyonnaise	711
5 francs	13 50	Autrichiens	312
2 francs	357	Nord-Espagne	610
1 franc	1558	Suez	2740
50 centimes	8 0	Consolidés à Londres	1021 16
25 centimes	496	Panama	22

### Télégrammes

DE NUIT  
Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

### CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 16 mai.

Le conseil des ministres qui s'est tenu dans la matinée s'est occupé principalement des affaires de l'Egypte. Il a reçu communication des pièces qui y sont relatives. Les ministres se sont en outre occupés du projet de création de conseils cantonaux. Ce projet a été adopté définitivement. Le gouvernement a admis en principe que le nombre des délégués cantonaux serait proportionnel au nombre des habitants et non au nombre des communes.

### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 16 mai.

**Le contrat d'association**  
Les bureaux de la Chambre se sont réunis aujourd'hui pour nommer une commission pour examiner l'importante proposition Waldeck-Rousseau sur le contrat d'association. Cette proposition renferme toute une réglementation au droit d'association. Elle vise aussi bien les congrégations religieuses que les congrégations civiles. On assure que de son côté le gouvernement a l'intention de proposer un projet de loi sur la liberté d'association. Par une coïncidence rare, les deux Chambres vont se trouver saisies simultanément de la même question. On sait, en effet qu'une commission du Sénat examine depuis près de deux années une proposition de M. Dufaure, déposée le lendemain de l'exécution des décrets du 29

mars, et tendant à établir la liberté d'association même en faveur des congrégations.

De sorte que dans les deux Chambres les commissions vont travailler concurremment. Toutefois le règlement de la Chambre a prévu le cas et a pris des dispositions pour éviter un conflit entre les deux Chambres résultant de décisions simultanées et contradictoires sur le même objet. L'article 140 dispose que « si les deux Chambres ont été saisies de projets de loi et de propositions de loi sur le même objet et si la délibération est commencée au Sénat, la Chambre des députés ne mettra pas les projets ou propositions à son ordre du jour avant le vote définitif du Sénat. »

Une disposition analogue du règlement du Sénat impose à cette Assemblée une conduite semblable à l'égard de la Chambre. De sorte que ce sera à celle des deux Assemblées qui sera la première en mesure de discuter de faire attendre à l'autre son vote définitif.

### La réforme de la magistrature

D'accord avec le gouvernement, la Chambre, sur la demande de la commission de la magistrature, a mis à l'ordre du jour du lundi 22 mai prochain la discussion du projet de loi sur la réforme judiciaire.

Le rapport de M. Pierre Legrand, dont nous avons fait connaître les premiers conclusions, il y a déjà plusieurs jours, a été, en effet, distribué hier aux députés. Ceux-ci pourront l'étudier pendant la semaine qui va s'écouler et se préparer à la discussion de lundi prochain.

Cette fixation d'ordre du jour n'ayant eu lieu qu'à la fin de la séance d'hier, aucun orateur n'a pu encore se faire inscrire. Toutefois, on annonce déjà que le nombre des membres devant prendre part au débat sera considérable. On cite notamment MM. Ribot, Waldeck-Rousseau, Martin-Feuillée, Versigny, Hérisson, Eugène Ténat, plus le rapporteur, M. Pierre Legrand, et le garde des sceaux, M. Humbert. On présume que la discussion ne durera pas moins de huit jours.

### Crédit pour l'Académie française

Le ministre de l'instruction publique a demandé dans son budget pour 1882, une augmentation de 12,500 fr. au crédit affecté à l'Académie française.

Ce crédit est destiné d'abord à porter de 1,000 à 3,000 francs chacun des prix d'éloquence et de poésie; ensuite il doit couvrir les frais de recherche dans les auteurs anciens et modernes, pour la confection du dictionnaire de la langue française; enfin, il doit servir aux frais d'impression des discours de réception, pour lesquelles les sommes allouées sont insuffisantes.

La sous-commission qui examine le budget de l'instruction publique voulait rejeter cette augmentation de crédit; mais sur les observations de M. Edouard Lockroy, elle a consenti à la voter.

La commission réunie hier en assemblée générale a approuvé cette décision.

### Diverses

Les journaux annoncent que la gauche républicaine du Sénat a chargé son président de faire connaître au gouvernement ses appréhensions relativement à certains projets de décentralisation, notamment à celui qui transfère la tutelle des communes à la commission départementale.

Les commissions nommées pour examiner la proposition de M. Paul Bert relative à la suppression des facultés de théologie catholique et la proposition de M. Waldeck-Rousseau sur le droit d'association sont en grande majorité favorables à ces propositions.

## SENAT

### LA SÉANCE

Séance du mardi 16 mai 1882

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

### La colonisation en Algérie

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet de fonder le crédit des colons en Algérie, par la constitution d'un privilège spécial.

M. Jacques soutient le projet et expose son utilité pour favoriser la colonisation et exproprier les terres appartenant aux Arabes et laissées en friche par eux.

M. le général Arnaudeau combat la proposition et s'élève contre l'injustice qu'il y aurait à déposséder les Arabes.

M. Casimir Fournier, rapporteur, défend le projet de la commission.

Le Sénat adopte les articles 1 à 7 du projet. Il décide qu'il passera à une deuxième délibération.

### LE CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

(Suite de la discussion)

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi tendant à réformer le code d'instruction criminelle.

L'article 38 est mis en discussion. M. de Gavardie le combat. L'article est adopté. La discussion est renvoyée à samedi.

### Election d'un inamovible

Le Sénat décide que l'élection d'un sénateur inamovible, en remplacement de M. Berthaud sénateur, aura lieu dans la séance de samedi.

La séance est levée à 5 h. 25.

### CHAMBRE DES DEPUTÉS

### LA SÉANCE

Séance du mardi 16 mai

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 heures. L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

### Projets divers

Un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique de la deuxième section du chemin de fer de Givors à Paray-le-Monial, comprise entre Lozanne et Paray-le-Monial est adopté.

Un projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique de la première section du chemin de Draguignan à Cagnes comprise entre Draguignan et Grasse, est adopté.

La Chambre adopte également un projet de loi ayant pour objet : 1° de déclarer d'utilité publique l'établissement, dans le département des Landes, de plusieurs chemins de fer d'intérêt local, et d'en autoriser l'exécution; 2° d'approuver un traité passé entre la compagnie du Midi et les concessionnaires de ces chemins.

### L'élection de M. Pain

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Pain, dans la 2° circonscription de l'arrondissement de Poitiers (Vienne).

Les conclusions de la commission d'enquête tendent à l'invalidation.

M. Gomot combat les conclusions au nom de la minorité de la commission. Il dit que l'élection de M. Pain a été correcte et que rien ne motive son invalidation.

M. Duclaud, rapporteur, soutient les conclusions de la commission, qui sont adoptées par 223 voix contre 170.

L'élection de M. Pain est invalidée. La séance est levée à 4 h. 30. Samedi, séance publique à 2 heures.

### Informations

Paris, 16 mai.

M. Songeon a rendu visite, hier, à M. Grévy, et l'a invité à assister à l'inauguration de l'Hôtel-de-Ville, le 14 juillet.

Les députés de Vaucluse ont fait ce matin une démarche auprès du ministre des cultes pour obtenir que l'archevêque d'Avignon soit déferé au Conseil d'Etat. Le ministre a promis de présenter l'affaire au conseil de demain.

### FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE

111

## FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

### L'ORPHELINE

— Pourquoi vous haïrais-je? Ma mémoire est faite pour toutes choses... Je me souviens de tout, mais je me souviens aussi du dévouement qui l'avait précédée... Je n'ai fait que vous plaindre...  
— Vous me plaignez? s'écria Etienne.  
— Du fond du cœur, je vous l'affirme.  
— Il vous était si fier et de ne me point refuser des preuves que je sollicitais.  
— Ces preuves, je n'avais pas le droit de vous les donner... Il fallait vous contenter de ma parole...  
— Mais aujourd'hui, vous pouvez confirmer ce que j'ai deviné... ce que je sais...  
— Berthe pâlit de nouveau, à la pensée que le docteur connaissait son secret.  
— Ce que vous savez! répéta-t-elle avec inquiétude. Que savez-vous donc.

— Rien de positif, reprit Etienne avec feu, mais comme je vous aimais toujours, comme je vous aime cent fois plus que ma vie, j'ai voulu connaître ce que vous refusiez de m'apprendre et découvrir la cause de cette obstination à garder le silence, et j'ai compris, je me suis prouvé à moi-même, que vous ne pouviez être coupable et que je ne sais quelle chance funeste avait tourné contre vous-même un acte de dévouement...  
— J'ai deviné qu'il s'agissait d'un secret qui ne vous appartenait pas et que vous alliez à la place Royale, non pour retrouver un amant mais pour sauver un homme, un ami de votre famille sans doute, sous le coup d'un péril que vous espériez conjurer...  
— J'ai cherché cet homme pour obtenir de lui les explications que je réclamais vainement de vous... pour lui demander un serment qu'il ne m'aurait pas refusé...  
— Je n'ai pu le rejoindre... Il a momentanément quitté Paris... Je me suis promis d'attendre son retour... Je n'en ai pas eu le courage...  
— Je me sentais mourir loin de vous, et je veux vivre pour vous aimer... Je n'ai rien calculé, sinon qu'il me fallait vous revoir... Je suis venu... et me voici...  
— Etienne s'interrompt pendant une seconde. Berthe l'écoutait, palpitante et les yeux baissés.  
— René Moulin est un honnête homme, poursuivit-il, je le crois, car le meilleur de mes amis m'en a donné l'assurance... Il aurait eu pitié de ma douleur,

de mon désespoir... il m'aurait fait sans hésitation le serment que j'avais tort de vous soupçonner...  
— Il m'aurait enfin prouvé votre innocence en m'apprenant le motif qui vous conduisait chez lui la nuit... car c'est bien chez lui que vous alliez, n'est-ce pas?  
— Oui, répondit l'orpheline avec un calme relatif. Qui c'est bien en effet chez René Moulin que je me rendais, mais vous me permettez de trouver vos démarches singulières et vos aveux étranges!...  
— Comment, vous êtes prêt à accorder à un inconnu la confiance que vous me refusez à moi!... Vous voulez bien croire à la parole de René Moulin, et vous doutez de la mienne!... Si vous m'aimez, comme vous le dites, vous avez une façon d'aimer singulière et blessante!  
— Ne comprenez-vous pas, s'écria le docteur, que c'est la violence même de mon amour qui me rend soupçonneux, injuste et cruel! Oui, je croirai René Moulin, parce qu'étant en face d'un homme j'aurai le droit, (ce que je ne puis faire avec vous), d'imposer ma volonté et d'exiger des preuves...  
— Et ces preuves, il me les faut, non pour moi, je vous le jure, mais pour ouvrir les yeux à ceux qui doute de vous...  
— Qui donc en doute? demanda Berthe avec hauteur.  
— Ce ne fut pas sans un peu de confusion qu'Etienne répondit :  
— Mon brave et digne oncle, Pierre Loriot, qui vous a conduits à la place Royale et dans la

voiture duquel vous avez perdu le portrait de votre frère... Berthe, chère Berthe, je voulais de vous faire ma femme, il fallait donc effacer tout soupçon de l'esprit de celui qui m'a servi de père, qui m'a élevé, qui m'a instruit, à qui je dois d'être ce que je suis...  
— Je sais que René Moulin ne se trouvait point chez lui le soir où vous êtes allée à la place Royale... Je sais qu'il était en prison, sous le coup d'une accusation mensongère... Pourquoi me l'avez-vous caché?...

— Puisque vous savez cela, répliqua Berthe, que supposez-vous donc, et que voulez-vous que je vous dise?  
— Je voudrais savoir quel lien mystérieux vous unit à cet homme dont votre mère n'a jamais prononcé le nom devant moi...  
— Pas plus aujourd'hui que lors de notre dernier entretien je ne puis répondre... Je n'ai rien à vous dire!... Je vivais ici, tranquille, offrant sans me plaindre, appelant à mon aide le courage et la résignation... Pourquoi venez-vous réveiller mes douleurs en me rappelant un passé qui met un abîme entre nous?...

— Un abîme entre nous!... répéta le jeune homme à terre.  
— Il eût été généreux de m'éviter cette torture... continua Berthe. Je ne puis être votre femme, je le comprends bien... Vous doutez de moi, vous me soupçonnez... Ce doute et ce soupçon nous séparent à jamais...  
— Partez donc, et ne revenez plus... plus jamais... sinon je croirai que vous faites un jeu de mes angoisses et de mes larmes... Ou-

Le mouvement judiciaire annoncé depuis quelques jours sera soumis, jeudi prochain, à la signature du président de la République.

Ce mouvement comprendra une cinquantaine de nominations et portera sur toute la hiérarchie judiciaire : présidents, procureurs, substituts, conseillers, juges et juges de paix.

Les traités de commerce adoptés par le Sénat ayant été ratifiés par les puissances étrangères sont dès maintenant en vigueur, et des ordres ont été donnés pour que cette nuit, à minuit, à tous les bureaux de douane, les nouveaux tarifs soient mis en vigueur tels qu'ils résultent des traités avec la Suisse, l'Italie, la Belgique, l'Espagne, le Portugal et la Suède et Norvège.

L'Autriche-Hongrie, en vertu d'une loi spéciale, bénéficie des mêmes tarifs; l'Allemagne également, en vertu de l'article 11 du traité de Francfort; l'Angleterre, en vertu de la loi du 27 février 1882.

Le Sénat des Pays Bas ayant rejeté le traité, les tarifs généraux seront appliqués à cette puissance.

M. Félix Renaud, préfet de la Seine-Inférieure, est nommé directeur général des contributions indirectes.

Le procès de Chaulnes s'est poursuivi aujourd'hui.

M. Durier a terminé sa plaidoirie et M. Bétolaud a répliqué.

Voici le résultat des élections des membres des conseils presbytéraux de l'Eglise réformée de Paris, qui ont eu lieu hier.

Le parti évangélique a obtenu 654 voix de majorité sur 2,144 votants. La majorité libérale a été de 11 voix dans la paroisse de l'Oratoire. Dans toutes les autres, c'est le parti évangélique qui l'a emporté à des majorités considérables.

Les nouvelles de la santé de M. Octave Feuillet, membre de l'Académie française, sont mauvaises aujourd'hui. Son état inspire de sérieuses inquiétudes à ses nombreux amis. Une consultation de trois médecins a eu lieu, ce matin, à son domicile, 8, rue de Tournon.

Beaucoup d'académiciens et d'auteurs dramatiques sont allés se faire inscrire.

On annonce que M. Pallu de la Barrière, capitaine de vaisseau, va être nommé gouverneur de Taïti, en remplacement de M. Caubet.

On télégraphie de Perpignan que le tribunal de commerce de cette ville a prononcé, hier, la faillite de M. Farines, sénateur démissionnaire des Pyrénées-Orientales.

Un journal américain, le *Weekly Chronicle*, a publié récemment un article sur la mort du prince Louis-Napoléon-Eugène. Révélations nouvelles! Le prince tué, non par des Zouaves, mais par des partisans de la Commune!... La chose causa en Amérique une sensation énorme, mais l'on n'y eut pas.

Cependant le canard avait traversé les mers. Le directeur d'un journal socialiste récemment fondé, M. Lissagaray, songea aussitôt à en tirer parti; et hier sur le mode ironique, la *Bataille* déclarait froidement que les meurtriers du prince étaient des membres de la Commune, et qui sait? peut-être M. Lissagaray lui-même.

Il n'était pas malaisé de se rendre compte que M. Lissagaray se livrait, à son tour à une aimable fantaisie. Cependant M. Albert Duruy, au nom de son parti qu'il considère outragé, a adressé à M. Lissagaray une lettre de provocation.

Le *Figaro*, de son côté, avait télégraphié à San-Francisco et de San-Francisco on a répondu au *Figaro*:

« Article *Weekly Chronicle* était de pure fantaisie. » Nous en étions bien sûrs. — Les Américains vont joliment rire à nos dépens.

Les résultats de l'enquête ouverte sur les faux billets de banque russes, qu'on essaye de faire circuler depuis huit jours à Paris, permettent de croire qu'ils ont été fabriqués à Londres.

Un nouvel incident s'est produit à propos de ces billets. Samedi soir, le nommé Paul Wakar, sujet russe, entré chez le changeur Lenz, 42, boulevard Haussmann, et présentait au guichet une liasse de roubles-papier qui furent reconnus faux. Le changeur fit conduire Wakar au bureau de M. Taylor, commissaire de police.

Les explications données par Wakar ont prouvé qu'il était de bonne foi. Il avait reçu les billets chez M. Granoux, changeur, rue de la Chaussée d'Antin. Celui-ci, mandé chez M. Taylor, a reconnu qu'en effet il avait remis ces roubles-papier au jeune Russe. Il ne savait pas qu'ils étaient faux.

## LES ÉVÉNEMENTS D'ÉGYPTÉ

La crise est terminée. Une dépêche en date d'hier nous apprend que les consuls de France et d'Angleterre sont allés dans la matinée trouver Arabi-Pacha qu'ils ont rendu personnellement responsable de la sûreté des Européens.

De là les consuls se sont rendus auprès de Tewfik-Pacha et après lui avoir annoncé officiellement l'arrivée des escadres française et anglaise, ils l'ont nettement déclaré que s'il ne se sentait pas assez puissant pour former un nouveau cabinet, sa seule ressource était de conserver le ministère actuel.

Le khédive s'est empressé de se conformer aux conseils de MM. Malet et Sinkievicz et la réconciliation a été faite aussitôt. Le khédive a fait appeler les délégués de la Chambre des notables et leur a déclaré qu'il oubliait tous les griefs et qu'il maintenait tout le ministère.

La dépêche ajoute que l'enthousiasme provoqué par cette nouvelle est général et que tout le monde s'accorde à faire honneur de ce résultat aux efforts de notre consul général, M. Malet.

Voici nos dernières dépêches :

Paris, 16 mai.

Des avis d'Athènes confirment le départ du cuirassé la *Galissonnière*, de la corvette le *Forbin* et de l'avisos l'*Aspic* pour l'Egypte.

Londres, 16 mai.

Le *Standard* annonce, de Constantinople, que la Porte a télégraphié hier une note aux ambassadeurs étrangers, leur recommandant d'appeler l'attention de leurs gouvernements sur les affaires de l'Egypte et de décider si l'envoi des troupes turques n'est pas nécessaire pour rétablir l'ordre.

Le Caire, 16 mai.

Les notables et les ministres sont allés remercier le khédive de sa décision. Le khédive leur a déclaré à nouveau que le patriotisme exigeait l'oubli réciproque du passé Mahmoud-Baroudi et Arabi-Pacha ont assuré au khédive qu'ils avaient toujours considéré comme indispensable l'accord entre les ministres et lui.

Suit-Pacha a félicité le khédive au sujet de la fin de la crise.

Les ministres et un grand nombre d'officiers se sont réunis ensuite chez Mahmoud Baroudi, où des discours ont été prononcés, félicitant le khédive.

Mahmoud Baroudi a remercié les officiers; il a constaté que l'ordre ne sera jamais troublé et que les Européens seront toujours respectés.

Arabi Pacha, au même sujet, a félicité l'armée et lui a conseillé de garder la même attitude calme afin de mériter l'estime du monde entier.

La société et la colonie étrangère se réjouissent de cet heureux dénouement.

Constantinople, 16 mai.

On assure que la Porte a envoyé aux puissances une circulaire protestant contre l'envoi

d'une escadre française et anglaise à Alexandrie. Rien ne justifie présentement une pareille intervention; si elle était nécessaire, elle devrait être faite par la puissance souveraine de l'Egypte, c'est-à-dire la Turquie.

Constantinople, 15 mai.

La Porte blâme la déclaration du ministère égyptien concernant le projet de s'opposer par la force armée au débarquement en Egypte de troupes impériales ou des personnes envoyées en mission.

Le Caire, 16 mai.

Le khédive a protesté formellement contre le procédé de la Porte adressant une dépêche directement au ministère égyptien.

Une circulaire de M. Mallet informe les consuls anglais et français de l'envoi d'une flotte, envoi d'un caractère amical, pourvu que la sécurité publique soit maintenue et que les négociations du gouvernement égyptien avec les puissances aient un résultat satisfaisant.

## Etranger

Angleterre

Paris, 16 mai. — Une dépêche, adressée de Dublin à l'*Evening*, annonce que la police a découvert la voiture dans laquelle se sont enfuis les assassins de lord Cavendish après le meurtre de Phoenix-Park.

Londres, 16 mai. — Hier, à la Chambre des communes, M. Gladstone a présenté un bill sur les fermages arriérés de l'Irlande, lequel, après une longue discussion, a été adopté en première lecture.

Ce bill est limité aux fermes dont la valeur ne dépasse pas 30,000 livres; le fermier doit payer l'arriéré pour un an et doit prouver qu'il lui est impossible de payer les contributions qui sont dues à l'Etat dont la somme ne doit pas dépasser le montant du fermage pour un an ou la moitié de la totalité du fermage arriéré. Lorsque le fermier paie le fermage pour une année, le reste des fermages arriérés est annulé. La contribution qui est due à l'Etat sera prise sur les fonds de l'Eglise irlandaise; s'ils sont insuffisants, cette contribution sera prise sur les fonds publics.

La reine a adressé une lettre de condoléance à miss Burke, fille du sous-secrétaire d'Etat pour l'Irlande, au sujet de l'assassinat de son père.

Autriche-Hongrie

Vienne, 16 mai. — L'organisation du recrutement en Bosnie et en Herzégovine est terminée. Les opérations commenceront le 24 mai.

Le *Journal officiel* publie une liste de nombreuses décorations accordées à l'armée opérant dans les provinces occupées.

Le conseil des ministres est convoqué à Pesth sous la présidence de l'empereur. Dans ce conseil seront fixées les attributions du ministère des finances commun, relativement à l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine. Aussitôt ces attributions déterminées, le successeur de M. de Szlavy sera nommé.

Vienne, 16 mai. — L'accumulation des réfugiés juifs à Lemberg prend des proportions considérables. Le comité de Londres s'est engagé à expédier 400 émigrants par semaine en Amérique.

Le docteur Lazarus estime à 1,000 au moins par semaine le nombre d'émigrants à faire partir, sous peine de se trouver en face de déplorables résultats au point de vue hygiénique.

Près de 1,500 logitifs sont encore arrivés à Brady. On construit des baraques pour les loger. En attendant, il ont trouvé un abri dans la grande synagogue.

Russie

Berlin, 16 mai. — Le *Tribune* annonce qu'une ligue agraire vient de se constituer en Courlande, et spécialement dans les environs de Dunabourg. Des émissaires parcourent les fermes, excitent les paysans contre les Allemands et contre les juifs.

On veut arriver à l'expulsion de tous les propriétaires allemands, et on y procède d'abord par des lettres de menaces.

Un meurtre aurait même été commis par des hommes masqués sur la personne d'un baron allemand qui se promenait sur ses terres.

Saint-Petersbourg, 15 mai. — Le général Ignatieff, informé du mouvement agraire qui se prononce vers l'orient de la Courlande, a donné l'ordre de réprimer cette rébellion avec la dernière énergie.

Cela n'empêche pas la cour de regarder le système politique, inspiré par la double haine du juif et de l'Allemand, comme le seul populaire et le seul capable de contrebalancer le nihilisme.

Ainsi, on dément aujourd'hui les bruits de départ du général Ignatieff et de son remplacement par le comte Albedin-ki.

Grèce

Athènes, 16 mai. — Le *Messenger d'Athènes* demande avec insistance que le gouvernement français, imitant l'exemple de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Turquie, augmente le nombre de ses agents consulaires en Grèce.

Le même journal prend chaleureusement la défense de la convention archéologique conclue avec la France pour les fouilles de Delphes.

« On ne peut, dit-il, refuser à la France ce qui est accordé à l'Allemagne pour Olympie. »

## UNE PROTESTATION

L'ancien ministre égyptien Roubi-Pacha, condamné par contumace à la dégradation, à l'exil, comme instigateur de la prétendue conspiration des officiers circassiens, vient d'adresser au khédive la lettre suivante, datée de Rome, le 10 mai :

Monseigneur,

Des dépêches du Caire, adressées à des journaux européens, et de source évidemment officieuse, m'ont appris qu'un conseil de guerre m'a condamné à la dégradation et à l'exil, sous l'inculpation d'avoir été le chef d'un complot militaire.

J'aurais le droit de mépriser de pareilles accusations contre lesquelles protestent mon passé, mon caractère long et loyaux services que j'ai rendus à mon pays et à l'auguste famille de Votre Altesse. Cependant, bien que je me sente au-dessus de toute accusation comme de tout accusateur, je ne peux me taire devant une provocation qui touche à mon honneur.

Je n'ai quitté l'Egypte, monseigneur, que sur l'ordre qui m'avait été donné par Votre Altesse d'accompagner votre auguste père, et je tiens à rappeler les paroles que vous m'adressâtes au moment de mon départ. « Je vous remercie, me dit votre Altesse; c'est un nouveau service que vous rendez au pays. »

C'est donc au nom de la justice, comme au nom des services rendus à mon pays et à votre glorieuse famille que je me permets de supplier respectueusement Votre Altesse de vouloir bien faire démentir officiellement la nouvelle de ma condamnation, nouvelle qui ne peut être que fautive.

Cependant, si le gouvernement égyptien a en la diesse de procéder contre moi à une instruction à clos et n'offrant aucune garantie, afin d'arriver à obtenir une décision contraire à mon honneur — chose incroyable et inadmissible — j'ose, en ce cas, demander à Votre Altesse de vouloir bien ordonner l'inscription d'un nouveau procès, sérieux, honnête, loyal, et public, par-devant un tribunal indépendant — qui peut être que le tribunal mixte — devant lequel je comparaitrai, aussitôt avis reçu, pour défendre moi-même ma cause et confondre l'accusation de je suis victime.

J'espère que Votre Altesse voudra bien daigner accueillir favorablement ma juste demande, et, en attendant qu'elle y fasse réponse, je suis heureux de protester à nouveau de mon profond dévouement pour votre personne.

## DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Republicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 16 mai. — Nombre de négociants Saint-Etienne, inquiets des suites de l'absence de la France de commerce avec l'Angleterre, viennent demander

— Parce que rien ne doit distraire mademoiselle de l'œuvre à laquelle nous nous sommes voués tous deux, et pour laquelle il lui faut son courage.

LI

— Quelle est donc cette œuvre?... murmure le jeune médecin.

— Voilà ce qu'il ne faut pas me demander, car je ne pourrais vous répondre... Je vous donnerai le mot de l'énigme quand le moment de parler sera venu... Sachez seulement que ma présence chez mistress Dick Thorpe, sous un faux nom et dans un emploi qui n'est pas mien, se rattache à cette œuvre, la plus grande, la plus sainte qu'il y ait au monde, qui est imposée par les deux êtres que vous aimez comme nous et que vous pleurez de nous, Angèle, dont vous rêviez de devenir fils, Abel, qui vous combattait son frère.

Jusqu'au jour de la révélation qui vous a faite, ne vous étonnez de rien, ne cherchez rien comprendre, à rien deviner, à rien savoir. Une démarche irréfléchie, une question impudente, pourraient nous perdre sans retour. Je ne puis vous le cacher, nous sommes en péril.

En vous disant cela j'en ai dit trop long peut-être mais je sais que pas une syllabe de notre conversation ne s'échappera de nos lèvres...

(A suivre)

bliez-moi, docteur, et ne cherchez plus à interroger René Moulin qui n'a pas le droit, de vous répondre...

Etienne fit un geste de désespoir. Il allait parler, mais il n'en eut pas le temps. La porte de la chambre dans laquelle était morte Angèle Leroyer s'ouvrit tout à coup et le mécanicien parut.

— Vous avez raison, mademoiselle, dit-il en s'avancant vers Etienne stupéfait de cette apparition inattendue, je n'ai pas le droit de répondre, mais je donnerai au docteur Loriot ma parole d'honnête homme que vous êtes purement et tout son respect, et il me croira...

— Monsieur René... balbutia Berthe.

— Vous! s'écria Etienne en reconnaissant un visage qu'il voyait chaque jour rue de Berlin.

— Moi, Laurent, le maître d'hôtel et l'intendant de mistress Dick-Thorp, votre client, mais Laurent n'est autre que René Moulin, le client de votre ami M. Henry de la Tour-Vaudieu... René Moulin, que vous cherchez pour lui demander des explications et que le hasard met aujourd'hui à point nommé en votre présence pour vous répondre.

Vous êtes médecin et médecin habile, vous devez donc vous connaître en hommes et en physiologies... Eh bien regardez-moi dans les yeux tandis que je parlerai... Vous verrez si je mens!

Vous avez douté de cette enfant dont la vie n'a été qu'un long martyre... Vous avez douté de son cœur, de son âme, de sa pudeur, de sa

piété filiale, et ces doutes étaient des insultes... vous le reconnaîtrez un jour, bientôt peut-être et, ce jour-là, vous maudirez votre aveuglement et vous solliciterez à deux genoux un pardon que vous ne mériterez pas!

De fausses apparences ont motivé la plus calomnieuse des accusations... Mademoiselle Berthe n'a commis ni une faute, ni une imprudence!... Elle a fait acte de dévouement, (ainsi que vous avez paru le deviner), et cette acte a tourné contre elle...

Je pourrais vous donner les preuves matérielles de son innocence, mais, encore une fois, je n'en ai pas le droit... Il s'agit d'un secret de famille qui ne doit être connu de personne au monde avant l'heure, pas même de vous. Je n'ajouterai plus un mot.

Vous voudriez me demander ma parole d'honnête homme... Je vous la donne... Me croyez-vous?...

Assurément René Moulin n'avait rien prouvé. Aucune conviction logique ne devait résulter pour Etienne Loriot des paroles qu'il venait d'entendre.

Mais il est certaines impressions plus fortes que le raisonnement, plus fortes que la logique, plus fortes que la volonté.

On ne leur résiste pas, on ne les combat pas, on les subit.

Une impression de ce genre domina le jeune médecin. La vérité se dégagea pour lui lumineuse, non des phrases prononcées, mais de l'accent de René Moulin, de son attitude franche, de la flamme qui brillait dans son regard loyal.

Il se sentit irrésistiblement entraîné et il répondit :

— O! monsieur, je vous crois...

L'ophtalmie, en entendant ces paroles poussa un faible cri de joie.

Etienne poursuivait, en ployant le genou devant elle :

— Et je vous conjure, Berthe, ma bien aimée Berthe, de prendre en pitié une folie que je déplore, que je me reprocherai toute ma vie, et de me pardonner les douleurs que vous a causé mon aveuglement...

La jeune fille lui tendit ses deux mains que le docteur couvrit de baisers, et balbutia :

— Ah! je vous pardonne... je vous pardonne de toute mon âme...

Après avoir respecté pendant quelques secondes l'émotion des jeunes gens, émotion qu'il partageait et qui mettait des larmes dans ses yeux, René reprit :

— Maintenant que tout est effacé, tout, même le souvenir d'un infortuné malentendu, permettez-moi, docteur, de vous adresser une prière... Jusqu'au jour, prochain peut-être, où j'irai vous trouver moi-même pour vous donner le mot du secret qu'il faut encore vous cacher aujourd'hui, je vous demande de ne faire aucune démarche pour revoir mademoiselle... Me le permettez-vous?...

— Ne plus la revoir!... s'écria Etienne... C'est une séparation que vous voulez m'imposer, et la séparation me tue!...

— Je vous répète qu'elle sera de courte durée, je vous affirme qu'elle est indispensable... Mais, pourquoi?

Chambre de commerce quel sera à partir du 15 mai, le régime appliqué aux produits anglais à leur entrée dans notre territoire.

Le traitement de la nation la plus favorisée, ne pouvant être connu avant l'élaboration de tous les traités de commerce la Chambre s'est préoccupée de cette situation, et elle espère, d'ici à peu de jours, en retour au besoin à M. le ministre du commerce, pouvoir donner sur ce sujet, à MM. les négociants, tous renseignements demandés.

Il est, au puits des Flaches, de la compagnie des houillères de Saint-Etienne, au moment de la réception d'une benne et par suite d'une fausse manœuvre, quelques pierres sont tombées au fond du puits et ont tué un ouvrier, le nommé Joseph Durand, âgé de 45 ans.

Ce malheureux a été tué sur le coup.

ISERE

Fontaine: — Le 11 mai, vers dix heures un quart du soir, un incendie éclatait à Fontaine, dans un bâtiment servant de maison d'habitation, d'atelier et de hangar, appartenant à M. René David, charpentier.

Le feu qui avait pris naissance sous le hangar envahit bientôt toute cette construction; puis, poussées par un vent très violent, les flammes atteignirent le reste du bâtiment qui ne tarda pas à être entièrement détruit.

Les pertes, qui s'élevèrent à la somme de 16,000 francs environ, sont couvertes par les compagnies la Nationale et l'Abeille.

Clair: — Mardi dernier, entre deux et cinq heures du soir, pendant que M. Pierre Collavet, cultivateur au hameau de Savoyen, travaillait dans les champs, à cent mètres environ de son domicile, un malfaiteur pénétra et fractura à l'aide d'un instrument tranchant, les tiroirs d'une garde-robe. Dans un portefeuille qui se trouvait dans ce meuble, le voleur a dérobé une somme de 184 fr., dont un billet de banque de 100 fr., et le reste en or et en argent.

L'auteur du vol serait un individu étranger au pays, qui a été vu ce jour-là près de l'habitation de Collavet.

AIN

Bourg, 16 mai. — Un nouvel éboulement s'est produit au bord du lac de Nantua sur la ligne de La Cluse à Bellegarde, à 400 mètres environ du village de Pont. Une portion du chemin vicinal qui relie cette dernière localité à Nantua a glissé dans les eaux, et, par suite, ce chemin est entièrement coupé. Le mur de soutènement de la voie est à fleur du lac et menace de s'écrouler à son tour, les eaux le minant en dessous. Des travaux ont été immédiatement entrepris pour parer à tout accident; en outre, des ordres ont été donnés pour faire ralentir la marche des trains en cet endroit. On espère ne pas avoir à interrompre l'exploitation de la ligne entre La Cluse et Nantua. Néanmoins, la chose n'est pas absolument sûre.

Les travaux de construction du chemin de fer de la Cluse à Saint-Claude sont poussés très activement, particulièrement du côté de cette dernière localité. Il n'y a que la partie comprise entre Oyonnax et Vaux qui ne soit pas encore commencée.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 16 mai. — Nous avons annoncé que la justice se proposait de faire opérer la confrontation de M. Savignol, le négociant victime, il y a quelque temps, d'une agression en chemin de fer avec le nommé Donnet.

M. Savignol est arrivé à Marseille, et s'est présenté dans la matinée chez M. le juge d'instruction, qui a chargé M. Lacoste, commissaire de police aux délégations judiciaires, de l'accompagner à l'hôtel-Dieu.

Vers 4 heures de l'après-midi, ces messieurs se sont rendus dans cet établissement, et y sont entrés au moment où les internes opèrent la contre-visite. M. Savignol, suivi de M. Octave Moreau, directeur d'une compagnie d'assurance, s'est mêlé au personnel médical et s'est approché de Donnet, couché sur le lit n° 20, dans la salle Moulard. Le malade a paru s'intéresser médiocrement à la visite qu'il recevait et dont il ignorait le but. Quant à M. Savignol on lisait la personnalité sur son visage; en prétend que, sans pouvoir prononcer d'une façon précise, il aurait dit que de tous les individus à lui présentés, Donnet offrirait le plus grand nombre de points de ressemblance avec son assassin. Cependant, nous ne donnons cette nouvelle que sous réserves, le rapport sur cette confrontation devant être remis au magistrat instructeur que dans la journée d'aujourd'hui.

Donnet conserve un calme apparent, mais il est sombre, taciturne, et prend à peine la nourriture que lui choisit. Il s'inquiète de la plaie de sa jambe droite, où la gangrène paraît devoir se mettre. On le soigne avec du citron et de l'alcool. Grâce aux soins à lui prodigués, on peut espérer que son état ne s'aggravera pas, et que la lumière ne tardera pas à se faire complète sur cette cause délicate.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Séance du 15 mai 1882  
PRÉSIDENCE DE M. LE MAIRE

La question des Théâtres

M. le maire annonce au conseil qu'il va avoir à statuer sur la démission de M. Campocasso, directeur des théâtres.

possible de prêter à la ville l'intention de ruiner un directeur sans tenir compte de ses efforts et de la situation qui lui serait faite le jour où il viendrait justifier des pertes sérieuses.

A l'appui de sa demande de résiliation, M. Campocasso expose que l'exploitation des théâtres municipaux, aux clauses et conditions exigées par le cahier des charges, est devenue tout à fait impossible, et l'expérience qu'il vient de faire démontre que la situation actuelle le conduirait à une ruine inévitable. Ce n'est pas dans le chiffre même de la subvention que réside la principale cause de cette difficulté; quelques milliers de francs de plus ou de moins n'auraient pas la vertu de ressusciter ce qui est condamné à mourir.

Le vice irrémédiable de la situation tient à d'autres causes qu'il n'est pas en son pouvoir de surmonter.

Tels sont les motifs allégués par M. le directeur. L'administration a dû examiner de près les griefs articulés par lui; elle a longuement discuté tous les côtés de cette question grave, et qui paraît inextricable.

Les mœurs et les habitudes théâtrales de notre ville sont absolument mauvaises; il est impossible de les modifier, et elles rendent impossible toute entreprise sérieuse.

L'administration pense qu'il faut prendre une fois pour toutes des mesures radicales pour remédier à tout cela, et, en conséquence, elle a l'honneur de proposer au conseil:

- 1. La résiliation du traité passé avec M. Campocasso;
- 2. La suppression de toute subvention;
- 3. La mise en adjudication des théâtres des Célestins et du Grand-Théâtre, adjudication qui aura lieu le même jour et qui comprendra la mise en adjudication des deux théâtres en une seule et même adjudication, ou l'adjudication des deux théâtres séparément.

A la suite de cet exposé, M. le maire annonce que la discussion est ouverte sur l'admission ou le rejet de la demande de M. Campocasso.

Plusieurs membres du conseil demandent que la démission de M. le directeur soit purement et simplement rejetée.

MM. Robin, Clapot, Minard, défendent le traité passé par ce directeur avec la ville. M. Campocasso savait ce qu'il signait; il connaissait d'avance tous les risques qu'il courait en faisant l'entreprise dont il se chargeait. Il n'appartient pas au conseil municipal de rompre un contrat librement accepté par les parties et pour des motifs tels que ceux qui viennent d'être exposés par M. le maire.

M. Ch. Gailleton défend énergiquement le traité et demande à l'administration quelle indemnité M. Campocasso offre à la ville en échange de la résiliation qu'il sollicite.

M. Bouffier soutient le bien-fondé de la demande de M. Campocasso, qui justifie de pertes sérieuses à la suite de cette première année d'exploitation; la perte subie par le directeur est de 26,000 fr. au moins, et dans ces conditions il ne lui est pas possible de continuer.

M. le maire: La demande de M. Campocasso doit être accueillie par le conseil, car s'il est retenu malgré lui à la tête de la direction, que fera-t-il? Il peut, s'il le veut, donner des artistes mauvais que le public sifflera, des troubles éclateront, la police interviendra et vous aurez l'émence dans la rue. L'administration déclare nettement qu'elle ne veut et ne peut pas assumer une pareille responsabilité. Puisque le théâtre ne peut pas vivre dans les conditions où il se trouve, l'administration a raison de vous demander les propositions que vous connaissez.

M. Ch. Gailleton: Le directeur donne comme raison qu'il a fait des pertes, je suis en mesure d'affirmer qu'il a fait au contraire de beaux bénéfices, seulement il veut faire *charlemagne*.

Pendant plus d'une heure, la discussion continue et s'aggrave parfois, mais sur les observations nettes, précises et énergiques présentées par M. Bessières, qui blâme la direction de M. Campocasso, et qui trouve étrange que l'administration soutienne un homme qui a si incomplètement rempli ses engagements vis-à-vis du public, M. le maire prononce la clôture de la discussion et annonce qu'il va mettre aux voix les résolutions prises par l'administration.

Plusieurs membres demandent que chaque proposition soit mise aux voix séparément; d'autres membres réclament le vote sur l'ensemble de ces propositions.

M. le maire met aux voix le point de savoir si les propositions seront votées séparément.

M. Charles Gailleton demande le vote nominal. Il est procédé au vote nominal.

Ont voté pour le vote nominal: MM. Vacheron, Dubois, Bessières, Charles Gailleton, Aubert, Robin, Pasquet, Minard, Vignat, Clapot, Palandre, Blain, Enou.

Ont voté contre cette division: MM. Rossignaux, Bouffier, Chéron, Rochet, Julia, Commissaire, Bouvier, Guichard, Carlot, le maire, Clavel, Javot, Valensaut, Despeignes.

A la majorité de 14 non contre 13 oui, le conseil passe au vote sur l'ensemble des propositions de l'administration.

Ont voté pour l'adoption de ces propositions: MM. Rossignaux, Bouffier, Chéron, Rochet, Julia, Commissaire, Bouvier, Guichard, Carlot, Pasquet, le maire, Clavel, Javot, Palandre, Valensaut, Despeignes, Blain.

Ont voté contre l'adoption des propositions de l'administration: MM. Vacheron, Aubert, Robin, Minard, Vignat, Clapot, Enou.

M. Dubois s'abstient. MM. Bessières et Charles Gailleton protestent en déclarant qu'un vote dans lequel l'administration est en majorité ne peut être considéré comme sérieux, et déclarent ne pas voter.

A la majorité de 17 voix contre 9, le conseil décide: 1. Que la démission de M. Campocasso est acceptée, et que, partant, son traité sera résilié à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain;

2. Qu'à l'avenir la subvention sera supprimée pour les théâtres municipaux;

4. Le conseil autorise l'administration à rédiger les cahiers des charges de ces adjudications. La séance est levée à dix heures et demie.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 16 mai 1882

Faux et abus de confiance qualifiés  
L'accusé est un facteur auxiliaire de la poste, nommé Gaspard Durdilly.

Au mois de janvier dernier, l'accusé qui était facteur auxiliaire de la poste à Lyon, avait reçu une lettre chargée à l'adresse du sieur Duclaux. Au lieu de remettre cette lettre au destinataire, Durdilly l'ouvrit et s'empara de deux billets de banque qui y étaient enfermés, puis pour dissimuler ce détournement, il inscrivit sur le registre de distribution destiné à constater la remise des plis chargés la fausse signature Duclaux et la mention 20 — 1 h., sous la date du 20 janvier 1882.

Déclaré coupable par le jury avec admission de circonstances atténuantes, Durdilly est condamné à la peine de quatre années d'emprisonnement.

Ministère public: M. Boyer, substitut du procureur général.  
Défenseur: M. Repiquet, avocat.

Attentats à la pudeur. Acquittement  
François Sbué est accusé d'attentats à la pudeur sur une enfant.

Reconnu non coupable par le jury, il est acquitté et mis aussitôt en liberté.

Ministère public: M. Boyer substitut du procureur général.  
Défenseur: M. Péala, avocat.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 17 mai, 137<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil: lever, 4 h. 18. coucher, 7 h. 35. Les jours croissent de 5 minutes.

Ephémérides (1863). — Prise de Puebla par les Français.

L'adoption probable du service militaire de trois ans a fait étudier au ministère de la guerre la possibilité de la suppression des écoles de tir ou plutôt leur transformation. Il est inutile, dit-on, d'envoyer des sous-officiers qui ont mis en moyenne dix-huit mois pour arriver à ce grade passer six mois dans une école. Cela réduirait à douze mois le temps de services effectifs qu'on peut attendre d'eux.

Nous croyons savoir, dit le *Journal de l'Ain*, que, à la suite de cette remarque, la suppression de l'Ecole de tir de la Valbonne serait décidée. La chose ne sera pleinement résolue qu'à la fin de ce mois.

Les immenses bâtiments qui ont été construits pour l'Ecole seraient rétrocédés au génie, qui leur donnerait une autre destination, et le camp de la Valbonne ne serait plus occupé, pendant les mois d'hiver, que par une ou deux compagnies d'infanterie.

Voici la taxe du pain de ménage pour la 2<sup>e</sup> quinzaine de mai:

A dater du 16 mai 1882, le prix du kilogramme de pain de ménage vendu chez les boulangers, est fixé à 0.41 c.

La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à 0.38 c.

Le pain féraïn ou pain blanc et les autres pains dits de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu, ainsi que le porte l'art. 3 de l'arrêté du 28 août 1874.

Il n'y a pas de changement sur les prix du pain pour cette quinzaine.

Jules Alliot, tisseur, rue Bonnet, 122, s'intéressait beaucoup à une jeune personne, demeurant chemin de Baraban.

Ayant appris que celle-ci lui faisait des infidélités, il se rendit chez elle, avant-hier soir, muni d'une forte canne.

Trompé par l'obscurité, il pénétra chez un voisin, le sieur Nourisson, menuisier, qui était couché et lui administra une volée de coups, croyant frapper sur celle dont il avait à se plaindre.

Aux cris poussés par le malheureux, qui ne s'attendait pas à cette bastonnade, Alliot reconnut un peu tard son erreur.

Il a été condamné hier à 4 jours de prison.

Un ouvrier cartonier, âgé de 17 ans, François Achard, avait été renvoyé par son patron, M. Ravier, cours d'Herbouville, 68.

Furieux, il est revenu à l'atelier et a lancé une énorme pierre à la tête du contre-maître M. Boffey, qui a été grièvement blessé.

A l'audience correctionnelle d'hier, Achard a été condamné à 20 jours de prison.

Le père a été déclaré civilement responsable.

Trois gaillards qui avaient passé leur soirée à vider nombre de bouteilles dans divers établissements du quartier des Terreaux, passaient à une heure du matin sur le quai Saint-Vincent, et troublaient par leurs cris sauvages, le repos des habitants.

Invités à modérer leurs transports par des gardiens de la paix, nos ivrognes répondirent à leurs justes observations en tombant sur eux à bras raccourcis. Un nommé C..., âgé de 18 ans, demeurant à la Châtre, de passage à Lyon,

a seul pu être arrêté. Il a été écroué à la Permanence.

Hier matin, à 9 heures, M. Jean Salva, âgé de 43 ans, employé à la Compagnie du gaz, demeurant rue Calas, 10, passait sur le boulevard de la Croix-Rouge, lorsqu'il glissa sur un trottoir et tomba d'une façon si malheureuse, qu'il se luxa l'épaule droite.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Meunier, il a été conduit à l'hôpital de la Croix-Rouge.

Un nombreux rassemblement s'était formé hier soir, à dix heures, autour d'un jeune homme de 18 ans, Jean Vilon, venant de Saint-Etienne, qui venait de tomber de faiblesse dans la rue Bonbon.

Relevé par des passants, ce malheureux raconte qu'il n'avait rien mangé depuis deux jours. Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Vois divers:  
Une femme Françoise B..., âgée de 37 ans, couturière, rue Grôlée, a été arrêtée hier, sous l'inculpation de vol d'une bague en or, enrichie de brillants, commis au préjudice de sa propriétaire.

Un sieur B..., manoeuvre, rue Prunelle, a été arrêté sur le marché du boulevard de la Croix-Rouge, au moment où il venait d'enlever trois sacs appartenant à M. Patras, marchand de pommes de terre.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 16 mai, 4 h. du soir.

Température: La situation générale reste à peu près la même qu'hier.

A Lyon le baromètre monte assez rapidement (763 mm à 1 h. du soir), mais la température reste relativement basse (14° à 1 h. du soir).

Temps probable: Beau temps température moyenne peu élevée; gelée blanche possible.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 mai.

Deux événements ont ravagoté dès l'ouverture la tenue des fonds publics. A Paris, le tribunal de commerce vient de rendre un jugement qui annule l'émission d'actions nouvelles de l'Union faite en vertu de la fautive assemblée du 5 novembre 1881; au Caire, Arabi-bey et les ministres du khédivé, inquiets de l'attitude résolue de l'Angleterre et de la France, faiblissent, et l'on peut entrevoir le moment où la révolution de palais, essayée avec la connivence de quelques chefs militaires, aura définitivement avorté.

Toute la cote est en hausse.

Le 5 0/0 finit à 117.15, le 3 0/0 à 83.90, l'Amortissable à 84.15, le Turc à 13.40.

Les Chemins français sont les moins bien tenus; le Lyon reste à 1705, le Nord à 2120, le Midi à 1295.

Suez, 27.40; Panama, 350; Gaz, 1615; Sociétés financières, en reprise; Banque de France, 5600; Foncier, 1548.75; Banque de Paris, 1210.

La situation du Crédit de France s'améliore rapidement.

L'activité des versements démontre que les actionnaires ont compris leurs intérêts, et tout indique qu'avant la fin du mois, la libération complète des actions sera un fait accompli.

DERNIERE HEURE

Paris, 16 mai, 11 h. 55 soir.

La commission de la mairie centrale de Paris entendra jeudi MM. Goblet, ministre de l'intérieur et Floquet, préfet de la Seine.

La commission sur le séjour des étrangers a repoussé les amendements présentés par MM. Lefèvre et Dubost. Elle a adopté un amendement de M. Duclaud, demandant qu'une condamnation soit définitive pour motiver l'expulsion d'un étranger.

L'union républicaine étudiera demain le projet de réforme judiciaire.

Il est inexact que les ambassadeurs français et italien à Rome et à Paris soient déjà désignés. Les affaires d'Egypte retardent ces nominations.

MM. de Rothschild, Lippmann et Rotherthal, banquiers à Berlin, ont décidé de retirer tous leurs capitaux sur les valeurs russes.

Une dépêche de Londres annonce le prochain mariage de la princesse Beatrice, fille de la reine d'Angleterre, avec le prince Guillaume de Hesse.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 16 mai.

3 0/0	117.15	Egypte	956.25
5 0/0	117.15	Banque Ottom.	815.00
Amortissable	84.15	Chemins turcs	59.50
Turc	13.40	Alpine	656.25
Extérieure	27.90	Panama	350.00

# CHOSSES & AUTRES

## Cinq générations de difformités

Dans sa chronique scientifique du *Journal des Débats*, M. Henri de Parville signale un cas fort curieux de prédispositions héréditaires à la production des doigts surnuméraires. Les anomalies de constitution se sont succédées pendant cinq générations.

La famille dont sont issus ces hommes et femmes à doigts surnuméraires ne présentait rien d'anormal : on a remonté jusqu'aux ascendants frère et sœur.

Le frère était un géant qu'on montrait à titre de curiosité ; la sœur était sans difformité, c'est elle qui eut une fille à six orteils à chaque pied. Celle-ci donna naissance à un homme sans difformité, à un autre homme de 6 pieds de haut et à six orteils de chaque côté, puis à des filles et à des garçons, les uns sans difformité, les autres avec des orteils ou des doigts supplémentaires.

Mêmes anomalies à la troisième génération, à la quatrième et à la cinquième, toujours des doigts supplémentaires, ou des orteils palmés, ou un pouce et cinq doigts, ou un bec de lièvre.

En somme, sur 80 descendants, 24 furent atteints de difformité. Le fait est d'autant plus important à noter, qu'il n'y eut pas de mariages consanguins dans la famille ; le type de la femme primitivement affectée, on ne sait pourquoi, s'est retrouvé intact jusqu'à la cinquième génération, et exclusivement chez les hommes dans les dernières générations.

Il y a même mieux, les difformités sont allées en s'accroissant ; les descendants, loin de revenir au type normal, s'en écartent sans cesse.

## Le chronogramme

Le chronogramme est une inscription, soit en prose, soit en vers, dont les lettres numériques du chiffre romain forment la date ou l'année d'un événement. Il fut un temps où les chronogrammes étaient fort en usage en Allemagne et dans les Pays-Bas. Le chronogramme simple ne fournit dans une seule inscription que l'idée de l'année. Le chronogramme double présente non seulement l'année, mais le fait ou l'événement. Le naturel dispose les numériques de manière que la lettre de la plus grande valeur soit la première, et ainsi des autres ; on connaît par là l'année sans faire l'addition.

Le chronogramme additionné admet l'intervention des lettres numériques, et l'année ne se trouve que par un calcul ; l'exact n'a d'autres lettres numériques que les lettres élevées, et enfin le libre tolère d'autres lettres que celles qui sont élevées.

Autrefois, les lettres numériques étaient du même volume que celles du reste du chronogramme ; mais pour simplifier on a pensé à mettre en majuscules les lettres numériques, et les autres en moins gros caractères.

On trouve dans la collection du *Magasin pittoresque* l'exemple suivant d'un chronogramme exact, double et additionné. Il était sur le clocher de l'horloge placé au Palais, le 9 mai 1371, et se composait de six vers en lettres gothiques. Les trois premiers contiennent le chronogramme, les trois derniers l'expliquent :

CharLes roi VoLt en Ce Clocher  
 Cette noble Cloche a CroCher,  
 Faitte poVr sonner ChaCVae heVre.

La date esdits trois vers d'assur,  
 Par Jean Jouvenet fut montée,  
 Qui de cet-art et renommée.

Additionnez les chiffres romains des trois premiers vers et vous trouverez effectivement comme total : 1371.

## Paul et Virginie

On sait qu'une souscription est ouverte à l'île Maurice pour élever un monument, non pas à Bernardin de Saint-Pierre, mais aux créations mêmes de l'écrivain, à Paul et Virginie. M. d'Épinay est chargé de reproduire leur image.

M. Jules Claretie affirme que M. d'Épinay pourrait presque, pour sculpter sa statue, retrouver le portrait de Virginie fait d'après nature.

Virginie a existé. Elle s'appelait Virginie Caillou. Elle était de Poimisson, dans l'Hérault. Son petit-neveu, M. Caillou, est encore aujourd'hui avoué à Béziers, rue Mairan. Il a une sœur, petite nièce de Virginie, qui a épousé un écrivain, Rosier, le dramaturge auteur du *Manoir de Montlouisier*, de *Brutus*, *lâche César*, et tant d'autres pièces applaudies. Ce qui n'empêchait point les journaux, l'autre jour, de parler, en annonçant la souscription à ce monument, de la *mémoire imaginaire* de Paul et Virginie.

Eh ! non, *Paul et Virginie* est un roman à clef, comme *Gil Blas*, et Paul a vécu, aimé, souffert, comme le docteur Sangrado a vécu, saigné et resaigné ses contemporains.

## Mots de la fin

Calino entre dans un café et s'assied près d'un consommateur, à qui il demande poliment :

— Après vous, le journal, s'il vous plaît.  
 Au bout de trois quarts d'heure, le lecteur n'en est qu'au bas de la première page.

Calino, impatienté, va renouveler sa demande, lorsqu'il s'aperçoit que ce monsieur est borgne.

— Ah ! cela ne m'étonne plus, murmure-t-il d'un ton compatissant ; le pauvre homme n'a qu'un oeil, et il est obligé de lire deux fois.

## SPECTACLES DU 17 MAI

### Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui mercredi,  
 « La Fille du Tambour-major. »

### Théâtre des Célestins

Aujourd'hui mercredi, à 8 h. :  
 « Le Voyage de M. Porriehon. »

### Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

### Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.  
 Orchestre sous la direction de M. Léone.

### Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

## BOURSE DE LYON

Du 16 mai 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 1/2..... 83 90	Gaz de Lyon..... 88 50
3 1/2 amortissable... 84 15	Gaz de la Guillaotière... 88 50
4 1/2..... 89 70	Mines de la Loire..... 88 50
5 0/0 français..... 117 15	Montrambert..... 88 50
Autriche 4 0/0..... 13 40	St-Etienne..... 88 50
Russe 5 0/0..... 29 70	Rive-de-Gier..... 88 50
Espagne 3 0/0..... 35 25	Société Lyonnaise..... 88 50
Dettes Egypt. unifiées... 35 25	Bateaux-Omnibus..... 88 50
Actions	Eaux..... 88 50
Crédit mob. Espagnol..... 580	Dombas..... 88 50
Crédit Lyonnais..... 730	Abattoirs..... 88 50
Union générale..... 730	Verreries L. et Rhône..... 88 50
B. Lyon et Loire..... 730	Croix-Rousses..... 88 50
S. Hypothéc. France..... 730	Obligations
Soc. foncière Lyonnaise..... 816 25	Ville-de-Lyon..... 88 50
Paris-Lyon-Médit..... 710	Ville-de-Paris 1869..... 400 50
Banque Ottomane..... 816 25	Ville-de-Paris 1871..... 318 75
Paris-Lyon-Médit..... 710	Lombardes-anciennes..... 88 50
Chem. Autrichiens..... 710	Lombardes-nouvelles..... 88 50
Lombard-Vénitien..... 812 50	Saint-Etienne..... 88 50
Madrid..... 522 40	Rhône-et-Loire 4 0/0..... 88 50
Nord-Espagne..... 607 50	Paris-Lyon-Médit..... 878
Suez..... 2 140	Paris-Lyon-Médit..... 878
	1866 369

## HERNIÉS

sans opération, guérison prompte par la méthode de M. H. Clerget, plus de 1000 succès.

Le rédacteur-gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

## CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN

Capital : Fr. 80,000,000 ou L. 3,200,000

EMISSION DE  
 60,000 Obligations Foncières 5 0/0  
 DE FR. 505 OU L. 20 AU PORTEUR  
 PAIEMENT EN OR

A Paris, à Londres et en Egypte  
 Des Coupons et des Obligations sorties. Intérêt semestriel, les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre, net d'impôts, fr. 12 62 1/2 ou schellings. Remboursement au pair, en premier remboursement, pour les titres actuellement émis, aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 1883.

Versements : 425 francs

En souscrivant  
 A la répartition, vers le 31 mai 1882 ..... 35  
 Du 1<sup>er</sup> au 10 juillet 1882 ..... 100  
 Du 1<sup>er</sup> au 10 septembre 1882 ..... 150  
 Faculté d'anticipation ; à partir de la répartition, sous escompte de 5 0/0, ce qui ramène, pour ceux qui se libèrent à la répartition, le versement à 422 40.

La portion échue du coupon étant de 4 fr. 20, le prix de revient réel de l'obligation n'est que de

418 francs 20

Amortissement compris, le placement ressort à 6 1/3 0/0  
 Aussitôt après la date du dernier versement, les certificats provisoires seront échangés contre les titres définitifs.

Le Crédit foncier égyptien, fondé en février 1880, prêt environ 48 millions garantis par des terres et p'cin produit et par des immeubles au Caire et à Alexandrie.

Le montant des obligations foncières émises, y compris les 60,000 obligations, sont uniquement destinés à faire des prêts hypothécaires. Les obligations ont pour garanties la valeur des immeubles (le montant des prêts ne peut dépasser 60 0/0 de cette valeur) et les 80 millions du capital social.

On souscrit : Mardi 23 Mai 1882  
 Au Comptoir d'Escompte de Paris,  
 A la Banque de Paris et des Pays-Bas,  
 A la Société Générale,  
 Au Crédit Lyonnais,  
 A la Banque d'Escompte de Paris.

Qui sont chargés, en France, du paiement des coupons.  
 On peut souscrire dès à présent par correspondance.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE  
 On trouve des prospectus à tous les guichets d'émission.

## ANNONCES

### Avis pour dettes

M. Vailet, rue Voltaire, 48, prévient le public qu'à dater de ce jour il ne reconnaîtra aucunes dettes contractées par sa fille, Marie Mazet, qui a quitté le domicile paternel.

Le samedi 20 mai 1882, à onze heures du matin, à Lyon, sur la place des Jacobins, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, de divers objets mobiliers, tels que : canapé, fauteuils, guéridon, commode, chaises, etc. Le tout saisi.

Le vendredi 19 mai courant, à midi, en la salle des ventes de MM. les commissaires-priseurs, sise rue Ferrandière, 1, il sera procédé à la vente de diverses marchandises provenant d'un fonds de marchand tailleur, telles que : pièces de drap, coupes nouveauté, laines douces, etc.

# SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN  
 A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.  
**CAPITAL : 20 MILLIONS**

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

Ouvrage approuvé par le Ministre de l'Instruction publique

55,000 Souscripteurs à ce jour

41,000 Souscripteurs Militaires

# LA FRANCE ILLUSTRÉE

par V.-A. MALTE-BRUN

Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale du Conseil de la Société géographique de Paris

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ORNÉE DE :

100 Cartes et Plans coloriés

Dressés avec les plus grands soins par M. ERHARD

L'Ouvrage complet formera 4 vol. in-4 de 800 pages et un magnifique Atlas de cent Cartes coloriées

400 gravures texte et hors texte

Dues à l'habile crayon de M. H. Clerget

La nouvelle édition de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, est l'œuvre la plus colossale de notre époque : elle formera l'Encyclopédie la plus complète qui ait été faite sur la France ; des documents officiels et particuliers ont permis d'établir pour chaque département un tableau réel et vivant de son passé et de son présent, de ses ressources et de la place qu'il occupe sous tous les rapports dans la famille française ; des statistiques de tous genres accompagnent cet ouvrage, indispensables à tous.

La FRANCE ILLUSTRÉE paraît depuis le 15 Octobre 1879

75 CENTIMES LE FASCICULE AVEC CARTES  
 23 Départements, formant 25 Séries, ont paru à ce jour et forment le premier Volume  
 PRIX : Broché, 20 fr. — Relié, 2 fr. franco  
 Chaque Fascicule, avec Cartes coloriées, se vend séparément 75 centimes. Il paraît 2 Fascicules par mois

SOUSCRIPTION PERMANENTE A L'OUVRAGE COMPLET

AVEC DEUX MAGNIFIQUES PRIMES GRATUITES  
 1<sup>er</sup> Versement, 20 fr. ; Versement complémentaire, 10 fr. par semestre ou en un seul versement en souscrivant : 25 fr.  
 L'immense faveur qui a accueilli la France Illustrée s'est traduite par un nombre considérable de Souscriptions (10,000)

Pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, la Souscription reste ouverte dans nos bureaux et les nouveaux Souscripteurs recevront franco tous les Fascicules parus à ce jour.

Jules ROUFF, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, PARIS. — Chez tous les Libraires et dans les GARES

95,000 Abonnés  
 COURS DE TOUTES LES VALEURS  
 Liste de tous les tirages  
 FRANCO par an  
 BARQUE DES COMMUNES  
 de FRANCE  
 15, Chaussée-d'Antin, Paris  
 EST ENVOYÉ GRATUITEMENT  
 pendant 2 mois sur demande adressée au Directeur

### A louer

ALA ST-JEAN  
 Une pièce au 3<sup>e</sup>, rue d'Amboise, 6. S'y adresser. — Prix modéré.

### Etude de M. POINT, notaire à Givors.

### ON OFFRE

importants Capitaux à placer par hypothèque. 23 juin.

### A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts.  
 S'adresser à M. Fontaine, tapissier rue du Plat.

## Établissement Thermo-résineux du MARTOURFT

Près DIE (Drôme). — Du 1<sup>er</sup> Juin au 1<sup>er</sup> Octobre.

Premier fondé en 1852. — On ne fait usage que de Copeaux de Pins Mugho frais et abondants (condition essentielle de succès) aucune analogie avec les nombreux imitateurs, résultat merveilleux, salle d'inhalation. — Renseignements : Docteur Benoît père, propriétaire-directeur. — Se tenir en garde contre les manœuvres de nombreux plateurs soudoyés. — 8 et 10 fr. par jour, tout compris, sans exception.

## VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez que quelques bonbons de goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant, ils portent l'arôme de goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte soi, et d'en sucer une chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 fr. la demi 1/2. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharmacien à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

## J'OFFRE de faire gagner

moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. voyageant pour faire connaître article unique sans précédent. Sérieux. S'adresser à M. de Bogard, 9, rue Boileau, Paris. Joindre timbre pour la réponse.

25 0/0 d'intérêt par an, payable tous les mois, garantis par des obligations de la Ville de Paris. Crédit Financier, 134, r. Rivoli, Paris.

CAPSULES DARTOIS  
 seul remède contre la Phthisie  
 A TOUS LES DEGRÉS  
 Guérissent rapidement : Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Catarrhes, Engorgements pulmonaires.  
 Pnc. 2/4, 97, r. de Rennes, Paris et les Pharmacies. — Se méfier des Capsules dites à la Croix de la Vierge. Exiger le nom DARTOIS

## Belle écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume. Réforme complète en moins de deux mois. L'écriture la plus mauvaise.

Leçons à domicile  
 A 2 francs le cachet.  
 S'adresser à l'Agence Fournier, rue Contart, sous le n° 394.

RENTES viagères à 50 ans 10 0/0 à 60 ans 15 0/0 à 70 ans 20 0/0 à 80 ans 25 0/0 à 90 ans 30 0/0  
 Crédit Financier 134, r. Rivoli, Paris